

ECHOS DE LA FÉDÉ

Magazine de la Fédération du BTP 13

LA FÉDÉ AGIT

Abusifs, les recours !

■
Précieux second œuvre

LA FÉDÉ INFORME

Sous-traitance de pose :
un pas de plus

■
Licenciement économique
à motiver !

■
Performance PME
Compétences



N° 15 - AVRIL / MAI 2011



édito

2012 se prépare...



Dans un an, la France connaîtra deux échéances électorales majeures. La Profession aura alors l'opportunité d'être davantage entendue pour promouvoir ses propositions, celles de la Fédération.

Pour l'élection présidentielle de 2007, nous connaissons une période de croissance et le bâtiment avait occupé une place importante dans les débats, avec plus de 200 000 emplois nets créés en 10 ans.

Depuis près de 20 ans, lors des élections législatives (1993, 1997, 2002 et 2007), nos propositions ont été largement diffusées et un grand nombre d'entre elles ont abouti, qu'il s'agisse de la fiscalité immobilière, de la TVA à 5,5 % ou du financement du logement, favorisant largement notre activité et l'emploi.

Mais depuis 2008, la situation a évolué : recul de l'activité, baisse des prix, contraction des marges, difficultés de trésorerie, etc.

Malgré ces difficultés, nos entreprises ont résisté et pratiquement maintenu leur appareil de production.

Aujourd'hui la situation reste fragile et rien n'est acquis.

La France va devoir faire face à d'importants défis et à des choix redoutables : traitement du chômage, réduction des déficits publics et des déficits sociaux, réforme de la fiscalité et de l'assurance maladie, réforme territoriale...

Dans ce contexte, nous devons tout mettre en œuvre pour peser sur les choix qui concernent non seulement nos concitoyens mais d'abord nos entreprises et nos salariés.

Les élections présidentielle et législatives ne sont pas de même nature.

Ainsi, pour l'élection présidentielle, notre Organisation Professionnelle présentera un projet qui proposera les grandes orientations que nous souhaitons voir appliquer pour les cinq prochaines années.

Pour les législatives, il me semble important de définir nos priorités dans un ensemble de propositions détaillées, pour que les candidats à la députation entendent la voix du Bâtiment et des Travaux Publics sur les questions que nous jugeons essentielles afin que nos entreprises puissent répondre aux besoins du pays et de nos concitoyens.

Dans les semaines qui viennent, nous allons constituer un groupe de travail "Elections 2012" afin d'arrêter nos propositions.

Je reste personnellement, chers confrères à l'écoute des vôtres. ■

Jean-Pierre Richard

Président de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics des Bouches-du-Rhône

sommaire

Les rendez-vous de la Fédé

..... p 2-3

- La parole à Ayméric Mehu
- Agenda

La Fédé agit

..... p 4-5

- Abusifs les recours !
- J'ai 10 ans !
- Un jour en entreprise
- Précieux second œuvre
- FNAIM et BTP 13 unis
- Le GEIQ BTP change

La Fédé informe

..... p 6-7

- Sous traitance de pose : un pas de plus
- La transaction préconisée par l'Etat
- Licenciement économique
- Insertion : aider et être aidé
- Performance PME Compétences

Détente

..... p 7-8

- Le Saviez-vous ?
- Sudoku
- Mot caché
- Résultats Sudoku
Février / Mars 2011

Magazine bimestriel édité par la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics des Bouches-du-Rhône

344, bd Michelet - 13009 Marseille - Tél : 04 91 23 26 23 - Fax : 04 91 77 17 23 - www.btp13.com

Président : Jean-Pierre RICHARD • Directeur de la Publication : Philippe MEIFFREN • Directeur de la Rédaction : Julie VERRIERE • Comité de lecture du numéro : Olivier BIZOT • Isabelle LONCHAMPT • Rédaction : Christelle ALVAREZ • Joëlle ARNALDI Sophie CREMIEUX • Mylène GUIDARINI • Philippe GRIMALDI • Annie ZEVACO

Réalisation : www.inapolegraphique.com

Illustrations et photos : Vincent Leloup / FFB - Fédération du BTP 13 - Fotolia

Tirage : 3500 exemplaires - Imprimé sur papier écolabellisé



BATICUP : la 7^{ème} édition est lancée

Faites partie des 45 équipages
et 500 invités qui se retrouveront
les 10 et 11 septembre prochain
pour vivre un vrai challenge sportif
et partager des moments festifs !
Navigants et partenaires,
n'hésitez pas à aller faire un tour
sur www.baticup-med.fr



la parole à...

Aymeric Mehu

Directeur Régional Méditerranée de ProBTP

Depuis plusieurs années, PRO BTP s'engage aux côtés de la profession pour promouvoir les métiers du BTP auprès des jeunes. Pour venir en aide aux apprentis qui se préparent aux métiers du bâtiment et des travaux publics, PRO BTP propose un "pack jeunes" spécialement conçu pour eux. Relayée par les CFA du BTP cette offre a pour but de :

- faciliter la mobilité

- Allocation permis de conduire de 400 € à 800 €
- Prêt à 1% pour l'achat du premier véhicule
- Aides financières pour les jeunes en difficulté

- intervenir sur les dépenses de santé

- Réduction des cotisations de santé durant le temps de la formation (à partir de 2,50 € par mois)

En 2010, sur la région, 416 apprentis ont pu bénéficier d'une allocation permis de conduire pour un montant total de 273 200 €. De même, 146 prêts à 1% ont été accordés pour permettre aux jeunes de financer l'acquisition de leur premier véhicule.

Et si les premières tendances sur 2011 démontrent une utilisation accrue de ces aides par les jeunes, nous estimons que nombre d'entre eux ignorent encore les avantages que PRO BTP leur offre. Nous nous efforçons donc de poursuivre nos actions de communication, particulièrement avec le relais des CFA BTP : présence aux journées Portes Ouvertes, accompagnement des jeunes par les Parrains¹ PRO BTP, organisation de séjours sur le thème de la prévention dans nos villages de vacances...

N'hésitez pas à parler à vos apprentis des aides de PRO BTP. Nous sommes à vos côtés pour préparer l'avenir de vos entreprises et de la profession.
Pour en savoir plus : www.probtp.com rubrique "apprentis". ■

¹ Anciens professionnels du BTP, les parrains s'engagent bénévolement au côté de PRO BTP pour accompagner des jeunes vers les professions du BTP

agenda

- ➡ **6 juin**
Commission territoriale de la FBTP 13 du pays d'Arles
- ➡ **7 juin**
Commission territoriale de la FBTP 13
du pays de Martigues Istres Fos
- ➡ **8 juin**
Assemblée Générale du Syndicat des entreprises de
maçonnerie, gros-œuvre, génie civil et travaux publics
- ➡ **9 juin**
Colloque "La RT 2012 à la loupe"
- ➡ **15 juin**
Réunion du Syndicat des métalliers, miroitiers
et activités annexes
- ➡ **16 juin**
Réunion du groupe "Femmes du Bâtiment 13"
- ➡ **22 juin**
Commission territoriale de la FBTP 13 du pays d'Aix
Printemps de la peinture 2011

- ➡ **1 juillet**
Soirée USESO "SO JAZZ"
- ➡ **1-2 juillet**
10 ans du groupe "Femmes du Bâtiment 13"
- ➡ **5 juillet**
Commission territoriale de la FBTP 13
du pays de Martigues Istres Fos
- ➡ **7 juillet**
Colloque "Qui veut gagner des chantiers ?"
Réunion du groupe "Femmes du Bâtiment 13"
- ➡ **21 juillet**
Bureau de la Fédération du BTP 13
- ➡ **27 juillet**
Commission territoriale de la FBTP 13 du pays d'Aix
- ➡ **29 juillet**
Réunion de la Chambre syndicale des entreprises
de génie climatique, couverture, plomberie

Pour plus d'infos sur les horaires et les lieux de ces grands rendez-vous,
contactez Joëlle Arnaldi au 04 91 23 26 41 ou sur arnaldij@d13.ffbatiment.fr



Du nouveau !

La Fédération du BTP 13 a rencontré des représentants de la Justice, Police et Gendarmerie. Un groupe de travail a été constitué pour réfléchir à la mise en œuvre d'un site Internet permettant la déclaration en ligne des chantiers du BTP et/ou le signalement d'actes délicieux. L'objectif est d'utiliser Internet pour améliorer le dispositif, la diffusion de l'information et la réactivité de tous les acteurs. ■



Artisans, libérez-vous !

La FFB accompagne depuis toujours les artisans et entrepreneurs de Bâtiment. Elle propose à ses adhérents des solutions et des outils innovants pour une gestion plus efficace de leur entreprise.

Développé par IT-FFB, e-bat est un portail internet évolutif développé par et pour les artisans et les entreprises de Bâtiment adhérents de la FFB.

Il s'agit d'un véritable bureau personnalisé en ligne permettant l'accès à une offre de services web : solutions de gestion, solutions de paie, sauvegarde de données en ligne, etc. L'objectif étant de libérer le chef d'entreprise des contraintes informatiques pour lui permettre de se recentrer sur son cœur de métier. ■

En savoir plus :

Joëlle Arnaldi - 04 91 23 26 41
arnaldij@d13.ffbatiment.fr



Haut les couleurs !

Une cordée de jeunes du lycée des métiers du BTP René Caillié se lancera dans l'ascension du Dôme des Ecrins (4015m) à la mi-juin. Un défi individuel et collectif qu'ils relèveront en arborant les couleurs de la Fédération du BTP 13, partenaire "sensible" à leur ambition de réussir ! ■

LOBBY

Abusifs les recours !

D'après les informations que la Fédération du BTP 13 a pu recueillir, il y aurait actuellement dans les Bouches-du-Rhône plus de 2.000 logements qui ne peuvent être mis en chantier à cause de recours en annulation de permis de construire.

Il en est de même pour certains grands projets structurants sur le périmètre d'Euroméditerranée. Il faut savoir que, pour la plupart, les dits recours sont instruits par des avocats qui en font un fonds de commerce particulièrement lucratif.

La Fédération du BTP 13 avait entamé, il y a déjà plus de huit

ans, une action devant l'Assemblée Nationale portée à l'époque par Roland Blum. Le Gouvernement n'avait pas souhaité y donner suite au nom du sacro-saint principe de liberté.

Pourtant, la Fédération du BTP 13 entreprend de nouvelles démarches et réactive fortement ce dossier, estimant que les entreprises du secteur ont besoin d'activité et qu'il y a là un réel gisement.

Deux voies nous sont ouvertes :
• La première, prônée par un député de Salon-de-Provence Christian Kert, vise à réduire à quelques semaines le délai



accordé au Tribunal Administratif pour se prononcer.

• La seconde, soutenue par Roland Blum, tend à instaurer une caution à verser lors de l'introduction d'un recours.

La Fédération du BTP13 a demandé à la Fédération Française du Bâtiment de faire de ce dossier une priorité d'action.

Dans ces démarches, elle peut déjà compter sur le soutien de la Fédération des Promoteurs Constructeurs. ■

J'ai 10 ans !



Depuis plus d'une décennie, les femmes tiennent une place prépondérante au sein des TPE et des PME du BTP. Ainsi, près d'une entreprise sur deux est dirigée ou codirigée par une femme.

Répondant à cette tendance forte, la Fédération du BTP 13 a décidé de leur dédier un espace exclusif pour échanger, s'exprimer, se former et s'informer. En se rassemblant au sein de

l'organisation Professionnelle, les "Femmes du Bâtiment" ont beaucoup à apporter : sens de l'organisation, volonté, passion... Elles s'investissent auprès des jeunes et des femmes pour faire la promotion des métiers du BTP et s'impliquent dans différentes instances de la Profession.

Entre femmes d'entrepreneurs ou dirigeantes qui vivent le même quotidien, les "Femmes du Bâtiment" échangent sur leurs pratiques professionnelles, acquièrent de nouvelles compétences et créent de nouvelles méthodes de travail dans une ambiance décontractée caractéristique de leurs réunions mensuelles.

Animé du même esprit de convivialité, le groupe des "Femmes du Bâtiment 13" fêtera son 10^{ème} anniversaire le 1^{er} juillet prochain !

Une occasion de rassembler les groupes Femmes de tout le réseau FFB. Mais aussi, de faire connaître et d'ouvrir ce groupe d'échange à toutes les dirigeantes ou conjointes collaboratrices adhérentes de la Fédération du BTP 13.

Le programme des 10 ans : Conférence sur la "Citée Radieuse" du Corbusier (L'aspect architectural, constructif et social) suivie de la visite commentée - Découverte de l'architecture et du développement de Marseille depuis la mer - Traversée de la rade jusqu'aux calanques - Soirée d'anniversaire sur l'eau. ■

En savoir plus ou s'inscrire :
Mylène Guidarini 04 91 23 26 25
guidarinim@d13.ffbatiment.fr

Un jour en entreprise : le bilan

Organisée le 29 mars 2011 par la Fédération du BTP 13, l'opération "Un jour en entreprise" a été l'occasion d'une rencontre entre l'Éducation Nationale et le monde du BTP.

Objectif : Présenter le secteur de la construction, nos métiers, nos potentialités d'emplois et de carrières ainsi que la réalité du quotidien sur nos chantiers aux chefs d'établissement, professeurs et conseillers d'orientation. Ainsi, cette manifestation a fait découvrir notre secteur d'une façon originale et active, privilégiant un contact direct avec le corps enseignant et suscitant un vrai dialogue.

Cette journée s'est organisée en trois temps. Elle a débuté par la visite du CFA du BTP de Marseille et la présentation du secteur et de ses métiers. Les échanges se sont poursuivis autour d'un déjeuner convivial. Coiffés d'un casque de chantier, les participants ont ensuite bénéficié de la visite commentée du chantier du nouvel hôpital Ambroise Paré-Paul Desbief à Marseille grâce à l'entreprise Vinci Construction.

Cette véritable "leçon de choses" a permis des échanges fructueux. Les enseignants ont pu appréhender la diversité et la réalité de nos métiers. L'entreprise mieux



comprendre les difficultés des pro-fesseurs. En résumé, une rencontre réussie et des participants déjà partants pour l'édition 2012 ! ■

Vous souhaitez participer à l'édition 2012 ?
Contactez Mylène Guidarini, au 04.91.23.26.25 ou sur
guidarinim@d13.ffbatiment.fr



Précieux second œuvre

L'Union des Syndicats d'Entreprises du Second Œuvre est, comme son nom l'indique, la composante Second Œuvre de la Fédération du BTP13.

Ce syndicat rassemble plus de 480 entreprises exerçant leur activité dans les différents corps d'état que sont l'électricité, le génie climatique, la plomberie, la charpente, la métallerie, la menuiserie, la peinture, l'étanchéité, la plâtrerie, la miroiterie, la couverture, l'isolation, le carrelage, etc. Fiers de leurs métiers, les entrepreneurs du Second Œuvre revendiquent haut et fort leurs compétences et leur spécificité. Le terme de Second Œuvre, bien que précis puisqu'il intervient après le Gros Œuvre, leur porte parfois tort en terme d'image. Second, secondaire, accessoire... le glissement de sens n'est pas rare dans le public et la méprise

préjudiciable aux entreprises et à leur savoir faire.

L'USESO 13 s'est dès lors fixée, comme un des objectifs de l'année, la promotion et la défense de ses métiers.

Il est nécessaire de rappeler aux familles et aux jeunes susceptibles de travailler dans le bâtiment, que chaque métier du Second Œuvre a son propre cursus de formation du CAP au BTS et que celui-ci, en collaboration avec les professionnels, est sans cesse réactualisé en fonction de l'évolution du métier.

Il est tout aussi utile de rappeler l'existence de règles de l'art professionnelles, elles aussi en fréquente refonte.

Et aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre enfin de dire qu'il est indispensable au-delà du choix de la dévolution des marchés en entreprise générale ou en corps



d'état séparés, de s'adresser à des entreprises de qualité justifiées de références de chantiers, de personnel d'exécution et d'encadrement, et de moyens en adéquation avec le chantier à réaliser. Et il en existe de nombreuses dans le Second Œuvre dans les Bouches-du-Rhône !

N'oublions pas les défis du Grenelle de l'Environnement qui seront relevés, en grande partie, par les interventions du Second Œuvre.

Si l'USESO s'est assurée ainsi un long programme de travail, elle n'en oublie pas la convivialité et le 1^{er} juillet prochain au Fortin de Corbières c'est une soirée SO JAZZ qui réunira tous les entrepreneurs du Second Œuvre et leurs invités. Alors le Second Œuvre, c'est secondaire ? ■ AZ



Bienvenue et merci aux dix derniers entrepreneurs qui ont décidé de rejoindre notre organisation professionnelle

A Marseille
CHAUFFAGE CLIMATISATION
DU LITTORAL • CYCLEOS •
E2M • MAAZIZ CAB

A Aix
3R BATIMENT • JCG
BATIMENT

**A Martigues – Istres – Fos
et Salon de Pce**
ALONSO BRUNO
CHARPENTE • EIFFAGE
THERMIE MEDITERRANEE •
GRANJEDY TP ■

FNAIM et BTP unis pour relever le défi !

L'objectif du Grenelle de l'environnement pour le parc des bâtiments existants est ambitieux : il faut réduire les consommations d'énergie d'au moins 38 % d'ici à 2020 et, pour cela, rénover chaque année 470 000 logements (y compris les logements sociaux). Ainsi, pour le seul département des Bouches-du-Rhône, le marché de la rénovation énergétique concerne 940 000 logements !

Si ce nouveau marché représente une vraie manne, répondre à ses exigences est un défi tant pour les "bâisseurs" que pour les syndicats et les administrateurs de biens qui agissent en prescripteurs de travaux. Pour le relever, la FBTP 13 rassemble des entreprises en capacité

d'accompagner leurs clients dans leurs projets de réhabilitation au sein du club "Bâtir Avec l'Environnement", creuset duquel émergent les "PROS de la performance énergétique®".

De son côté, la FNAIM 13, s'engage dans l'opération "100 000 logements éco-rénovés" d'ici 2013 !

Constatant la convergence de leur mission comme de leur vision, la FBTP 13 et la FNAIM 13 ont décidé d'unir leurs forces !

Ainsi, le 4 mai dernier, Jean-Pierre Richard, Président de la FBTP 13 et Jean-Pierre Rouas, Président de la FNAIM 13 ont signé une convention de partenariat en faveur de l'efficacité énergétique du bâtiment ancien. En invitant leurs adhérents



respectifs à cette signature, les organisations professionnelles organisaient la 1^{ère} rencontre professionnelle réunissant pros du Bâtiment et pros de l'Immobilier pour ouvrir ensemble les portes de ce marché nouveau. ■

En savoir plus, participer à la prochaine rencontre ou intégrer le club "Bâtir avec l'Environnement" contactez Annie Zevaco
04 91 23 26 43
zevaco@d13.ffbatiment.fr.

Le GEIQ devient BTP Emploi



Spécialiste de l'emploi dans le BTP, le Geiq BTP 13 a été créé par la Fédération du BTP 13 à la demande des entrepreneurs et artisans du BTP afin de doter la Profession d'un outil propre dans le domaine de gestion du personnel.

Ainsi, depuis près de 20 ans le Geiq BTP 13 est aux côtés des dirigeants du secteur pour le recrutement et la formation de salariés en alternance et depuis bientôt 10 ans Bat'Insérin 13 leur propose des candidats qualifiés en intérim.

En 2011, ces outils de la Profession se regroupent sous une même bannière : BTP Emploi.

BTP Emploi élargit son offre de service et devient désormais un interlocuteur spécialisé et unique pour tous les besoins de main d'œuvre (Intérim, CDD, CDI et Contrat de professionnalisation). BTP Emploi est également agréé pour répondre aux clauses sociales / d'insertion des marchés et peut aider les entreprises à constituer leurs dossiers.

Grâce au diagnostic et aux conseils personnalisés, la construction d'un partenariat en amont permet d'être efficace lorsque le besoin de main d'œuvre se fait ressentir. L'organisation en antennes de BTP Emploi, au plus proche des bassins d'emploi, permet d'avoir un interlocuteur de proximité dédié. ■

Pourquoi ne pas tester leur nouvelle offre ! Les contactez par téléphone : 04 91 22 07 91 par mail : secretariat@btpemploi.fr

Bassin d'emploi !

Le 30 mars 2011, la FBTP13 et la Délégation Territoriale de Martigues-Marignane-Golfe de Fos ont organisé une journée 100% emploi BTP avec une présentation de métiers grandeur nature.

150 demandeurs d'emploi ont répondu présents pour participer à des ateliers vivants : nacelle, cariste, peinture, charpente, carrelage... ainsi qu'à des ateliers pratiques : aide à la rédaction d'un CV, simulation d'entretien...

Dans le 2^{ème} semestre 2011, cette opération sera réitérée sur le pays salonnais en souhaitant qu'elle rencontre le même engouement et le même succès. ■

Rencontres à l'Ouest

Marie-Thérèse Aubrieux Gontero et Daniel Dugourd, Délégués Territoriaux de la FBTP 13 des pays de Martigues et Salon organisent des réunions ouvertes à tous les acteurs économiques locaux avec les maires des villes afin d'aborder tous les thèmes souhaités par les participants : sécurité, transport, prévisions d'investissements...

Au mois d'avril, ont ainsi été rencontrés les maires d'Ensuè-la-Redonne et de la Fare les Oliviers. Suivront prochainement les rencontres avec le maire de Vitrolles et celui de Miramas. ■



Sous-traitance de pose : un pas de plus

Les faits : La sté MAS est titulaire du lot gros œuvre sur un chantier. Un des pignons construits s'effondre et pour ne pas prendre plus de retard, la sté MAS fait appel à la sté STPB, elle-même entreprise de maçonnerie.

A l'occasion d'un contrôle, l'inspection du travail constate que les 3 salariés de la sté STPB ont les mêmes horaires que les salariés de MAS, disposent des mêmes installations et qu'aucun encadrement de la sté STPB n'est prévu.

Pour encadrer le tout, le devis indiquait : "prêt de main d'œuvre" et le sous-traitant n'avait pas été déclaré. La Cour d'appel de Pau estime qu'il n'y a pas eu prêt de main d'œuvre à but lucratif aux motifs suivants :

La sous-traitance de pose se distingue du prêt de main d'œuvre illicite selon différents critères :

• **Absence de savoir-faire particulier des salariés mis à la disposition de l'entreprise :** il est exact que les salariés n'avaient pas de savoir-faire particulier par rapport aux salariés de l'entreprise MAS. Cependant compte-tenu de l'effondrement du mur pignon, les juges ont considéré que l'intervention de STPB portait sur des tâches spécifiques incluant des tâches basiques de la maçonnerie (pour lesquelles le personnel est difficile à trouver).

• **Transfert du lien de subordination :** le contrat de sous-traitance précise que le sous-traitant assure la direction de ses travaux... Les horaires communs sont très fréquents

• **Intervention de l'entreprise sous-traitante en toute transparence :** La rémunération de la prestation était forfaitaire. Même si

le sous-traitant n'a pas été déclaré et même si le PPSPS n'a pas été remis au coordonnateur, ces éléments ne suffisent pas à caractériser le prêt de main d'œuvre illicite.

• **Utilisation des installations communes :** il y avait nécessité pour le sous-traitant d'utiliser les installations mises en place par l'entreprise générale.

Pour finir, le fait que le contrat de sous-traitance ait été signé après l'intervention de l'inspection du travail n'est pas un signe d'opacité, la loi ne prévoit pas de formalisme sur ce point.

Une décision emblématique qui fera date ! ■

Contact : *Christelle Alvarez*
Service juridique et contentieux
04 90 56 48 82 ou
alvarezc@d13.ffbatiment.fr



Le ministère de l'intérieur répondant à une question écrite, rappelle que pour les marchés allotis, les candidats peuvent soit présenter un seul exemplaire des documents relatifs à leur candidatures et scinder lot par lot les éléments relatifs à leurs offres, soit présenter pour chacun des lots les éléments relatifs à leurs candidatures et à leurs offres. (décret du 2.09.2009).

Les candidats soumissionnant à plusieurs lots ne sont donc pas tenus de remettre en plusieurs exemplaires leur dossier de candidature. En revanche, ils doivent remettre une offre pour chaque lot. ■

Morte

Prévue par la loi de réforme des retraites du 9/11/2010, l'exonération totale de cotisations patronales en cas d'embauche d'un demandeur d'emploi de 55 ans et plus en CDI ou CDD de plus de 6 mois, ne verra apparemment pas le jour. Elle devrait être remplacée par une aide fixe en cas d'embauche en contrat de professionnalisation d'un demandeur d'emploi de plus de 45 ans... ■

Internet pas toujours très net

Pour une bonne information sécurisée performante et adaptée il n'est pas vraiment opportun de partir systématiquement sur la toile à la recherche d'éléments, notamment juridiques, hormis ceux ressortant des sites des ministères ou administrations gouv.fr. De fait on trouve tout sur internet, parfois du bon mais souvent beaucoup d'informations aléatoires incompatibles avec une démarche juridique sécurisée et adaptée.

Plutôt que de jouer sur la toile au chat et à la souris, contactez en amont les services spécialisés de votre organisation professionnelle, toujours présente, toujours performante et surtout, toujours personnalisée. ■



La transaction préconisée par l'Etat

Une circulaire du 6/04/2011 dont l'objet est le développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits rappelle qu'une transaction doit être envisagée dans tous les cas où elle permet d'éviter un contentieux inutile et coûteux, tant pour l'administration que pour les personnes intéressées. De plus, la transaction facilite le règlement rapide des différends et elle permet ainsi une gestion économe des deniers publics.

Les collectivités territoriales, quant à elles, sont autorisées à transiger depuis 1982. En prin-

cipe, l'autorisation préalable de l'organe délibérant est nécessaire pour transiger.

Pour mémoire : La transaction doit régler un différend né ou à naître. Elle doit comporter des concessions réciproques. Même si celles-ci ne sont pas d'ampleur équivalente, elles doivent représenter un sacrifice réel et appréciable pour chacune des parties. Une transaction dans laquelle une seule des parties abandonnerait ses prétentions constituerait une libéralité, ce qui est interdit légalement.



La transaction est exécutoire de plein droit et a autorité de la chose jugée entre les parties.

Maîtres d'ouvrage et entrepreneurs : transigez ! ■

Pour être accompagné rapprochez-vous de *Christelle Alvarez* - Service juridique et contentieux - 04 90 56 48 82 ou alvarezc@d13.ffbatiment.fr

Licenciement économique : une évocation n'est pas une motivation



La cour de cassation vient de l'affirmer une nouvelle fois dans un arrêt du 16 février dernier :

évoquer la baisse d'activité dans une lettre de licenciement économique pour justifier une suppression de poste est une condition nécessaire mais pas suffisante ; cette baisse d'activité doit être motivée et explicitée par l'énoncé d'un motif précis et matériellement vérifiable. Ainsi :

• **N'est pas valable** "suite à une baisse significative de notre activité nous sommes dans l'obligation de supprimer votre poste"

• **Est valable** "suite à une baisse d'activité résultant d'une perte importante du nombre de nos

dossiers de.../ainsi que la défection de notre principal client.../ la chute de nos commandes sur notre activité de..., nous nous voyons contraints de supprimer votre poste".

La chose est d'importance : le manque de précisions peut parfaitement priver le licenciement de cause réelle et sérieuse. ■

Pour contacter le Service des questions sociales :
04 42 23 52 19 ou
grimaldiph@d13.ffbatiment.fr

Insertion : aider et être aidé

Le Contrat Unique d'Insertion (CUI) est un contrat de travail associant accompagnement, suivi et aide financière pour favoriser l'embauche de personnes éloignées de l'emploi. Les employeurs du secteur marchand bénéficient d'un CUI spécifique : le CUI-CIE ou Contrat Initiative Emploi qui doit faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Il est prescrit par le Service Public de l'Emploi, et notamment par Pôle Emploi, auquel l'employeur doit s'adresser.

Ce contrat de travail de droit privé, à temps plein ou à temps partiel, peut être conclu en CDI

ou en CDD d'une durée minimale de 6 mois (ou 3 mois pour les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation et bénéficiant d'un aménagement de peine). Il permet d'obtenir une prise en charge partielle du salaire. Ainsi, l'employeur peut bénéficier d'une exonération de charges patronales (loi Fillon), versée sous la forme d'aide (versée durant les 6 premiers mois pour un CDD et la 1^{ère} année pour un CDI d'au moins un mi-temps) équivalente à :

- 35% du SMIC pour les bénéficiaires du RSA socle et pour les demandeurs d'emploi de longue durée âgés de 50 à 55 ans,
- 20% du SMIC pour tout autre



public (demandeurs d'emploi longue durée ou arrivant en fin de droit ARE, jeunes de - de 26 ans rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux -ASS, AAH, ...-, travailleurs handicapés, personnes de plus de 50 ans, personnes sortant de prison ou sous main de justice...). ■



**MARSEILLE
PROVENCE**
CHAMBRE
COMMERCES et INDUSTRIE

La CCI Marseille Provence et la Fédération du BTP des Bouches-du-Rhône mettent en œuvre un diagnostic Ressources Humaines, le dispositif "Performance PME Compétences". Il s'agit de proposer aux dirigeants du BTP un outil d'aide à la décision pratique et ainsi d'optimiser l'intégration du volet RH dans la stratégie de développement global de l'entreprise.

Performance PME Compétences

4 étapes majeures :

Pour commencer, l'entreprise complète en toute confidentialité un questionnaire préliminaire sur les données génériques de l'entreprise.

Puis, des experts en RH rencontrent le chef d'entreprise lors d'un entretien de 3 heures sur la stratégie de développement et les principales thématiques RH. Les données collectées (questionnaire et entretien) sont ensuite analysées par ces experts. Enfin, une restitution d'une heure est effectuée en face à face pour un compte rendu oral et surtout un rapport écrit avec

des préconisations pour le chef d'entreprise.

Cette action s'adresse aux entreprises adhérentes à la Fédération du BTP des Bouches-du-Rhône de 11 à 250 salariés. Elle est 100 % gratuite. Le chef d'entreprise doit investir du temps uniquement. Alors, n'attendez plus et bénéficiez des méthodes des grandes entreprises adaptées aux problématiques des PME du BTP ! ■

Pour plus d'info, contactez Mylène Guidarini, au 04.91.23.26.25 ou sur guidarinim@d13.ffbatiment.fr

Ce qu'il fallait VRAIMENT lire...

Parmi les 23 circulaires que la FBTP 13 vous a adressées depuis la mi-mars 2011 :

- Social 2011/56 sur l'évolution de carrière : formation et adaptation du salarié
- Marchés 2011/60 sur le PTZ +
- Social 2011/64 sur la géolocalisation des salariés (déclaration et organisation)
- Circulaire Social 2011/69 sur les affichages obligatoires dans l'entreprise ou sur le chantier
- Circulaire Social 2011/70 sur les modalités et la gratification des stages en entreprise
- Circulaire Social 2011/74 sur le nouveau barème des frais professionnels en 2011
- Circulaire Juridique & Contentieux 2011/77 sur le domaine d'interventions du service juridique et contentieux

Et dans les derniers numéros de Bâtiment Actualité alors ?

- BA n° 7 du 12 avril 2011 – Transport pour compte propre : les documents de bord
- BA n°9 du 10 mai 2011 – L'offre globale : être l'interlocuteur unique de ses clients



Retrouvez ces circulaires sur www.btp13.com

Espace adhérents rubrique **Circulaires**

Détente

Le saviez-vous ?

Le mot régates nous vient des courses de barques sur le Grand Canal de Venise. Le verbe "regatar" (courir, lutter de vitesse en bateau) serait dérivé de l'italien "gatto" (chat) parce que le chat a la réputation d'être un animal particulièrement batailleur et/ou du latin "recaptare" (lutter, rivaliser). A la Baticup, on régates c'est vrai mais surtout on se gondole !!!

Sudoku

niveau **FACILE**

1	7		9	5	3			
			1	8		7		
2			4					5
	3	1		6			4	7
6		7				5		1
5	2			3		9	8	
8				1				2
		9		2	8			
			3	7	6		9	8

niveau **MOYEN**

		7			8	3		4
	6	8		7		2	1	
			3	9	2	6		
	9				6			
5			7	3				1
			9				6	
		4	2	3	1			
	7	3		5		1	8	
2		9	8			5		

niveau **DIFFICILE**

1			4	6				
	8		3		7	1		
	6	5						
		4					9	
7	5	9		4		6	3	1
	2					5		
						7	6	
		3	2	8		1		
			1	4				5

> Solutions à retrouver dans le prochain numéro.

Mot caché

Retrouvez à l'intérieur de ce numéro, le mot caché. Il s'agit du mot "susceptibles".

Vous l'avez trouvé ?

Appelez la Fédération du BTP13 au 04 91 23 26 14.

Les 3 premiers lecteurs à donner la bonne réponse recevront un cadeau.



7^{ème} Baticup Méditerranée

10 et 11 septembre 2011

L'évènement nautique du BTP, vous y serez ?

Venez rejoindre les 500 passionnés du BTP et de la mer pour vivre 2 jours de régate et de fête dans la superbe rade de Marseille. Organisée par la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics des Bouches-du-Rhône pour tous les acteurs de la construction, la 7ème Baticup Méditerranée se déroulera les 10 et 11 Septembre prochains.



www.baticup-med.fr / 04 91 23 26 43



Résultats Sudoku février / mars 2011

niveau **FACILE**

2	3	5	4	7	9	6	8	1
4	7	9	8	6	1	3	5	2
1	6	8	3	2	5	4	7	9
9	4	7	6	5	2	1	3	8
6	1	3	7	9	8	5	2	4
8	5	2	1	4	3	7	9	6
5	8	4	2	3	6	9	1	7
7	9	1	5	8	4	2	6	3
3	2	6	9	1	7	8	4	5

niveau **MOYEN**

5	1	3	2	4	8	9	7	6
7	8	9	6	3	1	5	2	4
6	4	2	5	9	7	1	3	8
9	3	6	7	2	4	8	1	5
8	7	4	1	6	5	2	9	3
1	2	5	3	8	9	4	6	7
2	9	7	8	5	3	6	4	1
3	6	8	4	1	2	7	5	9
4	5	1	9	7	6	3	8	2

niveau **DIFFICILE**

9	4	6	7	5	1	2	3	8
3	2	1	8	9	4	5	6	7
8	5	7	2	6	3	9	1	4
2	6	4	5	7	8	3	9	1
5	7	3	9	1	2	4	8	6
1	8	9	3	4	6	7	2	5
7	3	5	6	8	9	1	4	2
4	9	8	1	2	7	6	5	3
6	1	2	4	3	5	8	7	9